

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Coordination Française Marche mondiale des femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44621204 ; 0680639525, Sites : [http:// www.mmf-France.fr](http://www.mmf-France.fr) ; <http://www.marchemondiale.org>.

SOMMAIRE

- 1 - Bordeaux : Ils ne doivent pas marcher ! Contre tous les intégrismes, contre la haine, organisons la riposte : Manifestation, samedi 29 mai
 - 2 - Défendre les femmes d'Hassi-Messaoud - Voir aussi N° 158
 - Associations Algériennes - création d'un "Collectif de Défense et de solidarité (CDS) avec les femmes d'Hassi Messaoud
 - Affaire des femme agressées à Hassi Messaoud : Vers un observatoire de veille pour alerter sur les dénis de droit - Salima Tlemçani - El Watan
 - Compte-rendu abrégé de la réunion unitaire du 25 avril à Paris à Paris
 - Hassi Messaoud, cité du viol, par Caroline Fourest - Le Monde
 - 3 - Appel à soutenir la Sociologue turque Pinar Selek, victime d'une injustice
 - 4 - Appel à soutien à Pinar Selek
 - 5 - Appel à signer : Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites
 - 6 - Mortalité maternelle au Burkina Faso : donner la vie, risquer la mort
 - 7 - Colloque "Les violences sexuelles et les conséquences sur les enfants" - 31 mai
 - 9 - Rencontres à la librairie Violette and Co
-

MOBILISATIONS

1 - Bordeaux : Ils ne doivent pas marcher ! Contre tous les intégrismes, contre la haine, organisons la riposte : Manifestation, samedi 29 mai

L'année dernière à Bordeaux, plus de 1500 intégristes , - pro-vie, fachos de tout poil, se sont rassemblés et ont "marché" contre l'avortement, contre la contraception, contre l'homosexualité, pour une "famille" hétéro-normée, en bref, contre le droit de chacun à disposer de lui-même comme il l'entend. Des marches identiques ont eu lieu à Paris, Madrid, Bruxelles...

Etaient présents à Bordeaux : Bernard Anthony président de l'AGRIF, président de Chrétienté solidarité, Jean Claude Martinez, ancien élu FN, Jacques Colombier, élu FN, Xavier Dor, fondateur et président de SOS tous petits, créateur des groupes d'action violente anti-avortement en France. Lionel Marcillaud, président de "Oui à la vie Bordeaux" et co-organisateur de la marche pour la vie. Cette marche est organisée par "Oui à la vie", avec le soutien de SOS future mère, SOS tout petit et tout un ramassis de groupuscules pro-vie, vitrine bien pensante derrière laquelle se cache les relents les plus morbides du fascisme. Dans leur appel et dans la rue, ils sont en effet rejoints et soutenus par les Identitaires, le Front National, le Parti de la France (Carl Lang). Ils défendent ce qu'ils appellent des valeurs, celles de l'identité et de la chrétienté française, leur discours est celui de la haine de l'autre, du repli sur soi-même, de la peur du changement.

Depuis quelque temps, l'intégrisme religieux, soutenu par les organisations d'extrême-droite de la région, s'implante dans la ville et diffuse ses idées nauséabondes. A Bordeaux, ce message est

surtout relayé par quatre églises et trois librairies : Eglises Saint Eloi, Saint Bruno, Christ rédempteur (Talence), Saint Paul ; Librairies Saint James, la barque des apôtres, Aliénor. Ce ne sont évidemment pas les seuls endroits où entendre ces discours, mais ceux où ils sont les plus diffusés. Chaque mois, un rosaire "pour la vie" est organisé dans la cathédrale ; chaque année, une grande prière "pour la vie" rassemble tous les intégristes de la région sur son parvis. Ils veulent propager leur pensée cléricale, réactionnaire et liberticide. Ils sont contre l'avortement, ils considèrent l'avortement comme un crime, les femmes qui ont recours à l'avortement comme des criminelles.

Cette année, le samedi 29 mai 2010, la seconde édition de cette marche de tous les intégristes aura lieu. Cette année, le samedi 29 mai 2010, ils ne doivent pas marcher. Cette journée doit être celle de la défense du libre choix. C'est pour ça que l'on doit répondre présent, pour défendre le simple droit de disposer de son corps comme on l'entend, de vivre avec qui on souhaite, comme on le souhaite, avec ou sans enfant, marié ou pas, sous le même toit ou pas...

2 - Défendre les femmes d'Hassi-Messaoud - Voir aussi N° 158

- Association Algériennes - création d'un "Collectif de Défense et de solidarité (CDS) avec les femmes d'Hassi Messaoud

A la suite d'une conférence de presse à Alger, une quinzaine d'associations et d'organisations de la société civile algérienne ont créé un Collectif dont l'objectif est d'interpeller les pouvoirs publics pour "protéger les citoyens, quels que soient leur sexe et l'endroit où ils se trouvent, pour que ces femmes soient protégées par les lois de leur pays" a déclaré hier la porte-parole du CDS, Chérifa Bouatta. Il s'agit, entre autres, de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), le réseau Wassila, l'association Djazaïrouna, le collectif Femmes printemps noir et l'association de défense des libertés syndicales.

Chérifa Bouatta, se référant aux lois sur la liberté de circulation, a déploré que des femmes soient vues comme "des citoyennes de seconde zone qu'on peut lyncher". Elle a également observé que les personnes ciblées à Hassi-Messaoud sont pour la plupart des femmes de ménage qui travaillent pour venir en aide à leur famille. "Elles sont punies pour avoir eu cette liberté de travailler dans une autre région, parce qu'elles essaient de gagner leur vie", a poursuivi la psychologue. Pour cette dernière, ce qui se passe à Hassi-Messaoud est "le symptôme de ce que vivent les femmes en Algérie". Plus encore, la porte-parole du CDS a laissé entendre que la chasse faite aux femmes par des hommes armés de couteaux, barres de fer, sabres et bâtons, qui attaquent leurs domiciles, les frappent, les humilient et volent leurs biens, "peut se reproduire n'importe où".

C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics doivent intervenir, selon elle, pour mettre fin à "l'impunité et à la banalisation des violences contre les femmes". "La loi et les sanctions doivent s'appliquer devant ce type de délits", a insisté Mme Bouatta.

La base pétrolière de Hassi-Messaoud, un des endroits les plus sécurisés du pays, pour rappel, est le théâtre de violences depuis mars dernier, contre 12 femmes travailleuses venues des différentes régions d'Algérie et vivant dans des habitations précaires. Dans une lettre ouverte interpellant le wali de Ouargla, les victimes ont fait part de "l'absence de sécurité" et demandé à ce dernier de "prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des citoyennes de Hassi-Messaoud et celle de leurs biens".

Profondément choqués par ces événements qui s'inscrivent en porte-à-faux avec la Constitution sur le chapitre de la sécurité des citoyens-nes, les membres du "collectif Défense et solidarité" ont assuré, dans une déclaration transmise à la presse, que le martyr subi par ces travailleuses est "la répétition macabre des événements de 2001", lorsqu'une horde de 300 hommes avait attaqué une centaine de femmes dans le quartier populaire El-Haïcha, à Hassi-Messaoud, en leur faisant subir

les pires atrocités. Pour le CDS, ce lynchage des femmes rappelle étrangement “les viols collectifs des femmes” perpétrés par les terroristes durant la décennie sanglante. Pis, cette “répétition et la continuité de violation des droits de la personne humaine” sont rendues possibles par “l’absence de l’État et des institutions censées protéger les citoyennes et les citoyens”. Hier, Chérifa Bouatta a déclaré que son collectif veut s’inscrire dans la durée et reste attaché à l’idée de constitution d’un “Observatoire pour produire des études et de la solidarité, en matière de respect des femmes en Algérie”. “Le collectif s’intéresse à ces femmes et réfléchit à des actions avec ces femmes”, a-t-elle expliqué, en précisant que le CDS veut être “une instance de veille”, ouvert à d’autres associations et structures, pour interpeller l’État sur ses devoirs en matière de protection des femmes. Cela même si les pesanteurs sociologiques et les pressions sont bien réelles dans la région de Hassi-Messaoud.

- Compte-rendu abrégé de la réunion unitaire du 25 avril à Paris à Paris

Se sont réunies à la Maison des Associations, des associations et personnes sur l’invitation des associations signataires d’un appel à solidarité avec les femmes de Hassi-Messaoud ainsi que les organisations non-signataires et des personnes solidaires.

D’une part, il a été présenté par Wassyla Tamzali le compte-rendu de la réunion du 18 avril à Alger des associations féministes algériennes agissant en solidarité avec les femmes de Hassi-Messaoud. Nadia Kaci a fait un complément d’information sur la situation des femmes et les dangers actuels qu’elles rencontrent à Hassi-Messaoud

Wassyla Tamzali donne lecture du mail envoyé par Cherifa Khedar quant à la position des associations algériennes qui laissent libres les associations françaises agissant en solidarité de mener toutes les actions qu’elles souhaitent mettre en œuvre en solidarité avec elles. Elle indique qu’elles n’ont pas à donner d’autorisation.

Après les apports des participants et éclaircissements sur la position vis-à-vis de l’intégrisme islamique et de la situation spécifique des femmes de Hassi Messaoud depuis le premier lynchage de 2001, il ressort que certaines associations souhaitent rédiger une nouvelle lettre parce qu’il existe des divergences politiques sur le contenu.

Wassyla Tamzamo a rappelé l’urgence de la situation et l’importance de se retrouver autour d’actions solidaires. Soad Baba Aissa fait état de tous les soutiens et solidarités tant des personnalités et organisations françaises qu’émanant de l’étranger.

Propositions d’actions solidaires :

1 - Organiser une délégation afin de porter la lettre qui sera rédigée par les Associations féministes algériennes aux Présidents de la République, Ministres du Travail, de la Justice, de l’Intérieur, etc...) ,à l’Ambassade d’Algérie à Paris, aux Consuls en Province.

2. Organiser un rassemblement le jour où sera remise la lettre devant les Ambassades et Consulats. Les associations dans chaque pays pourront faire de même mais chacune est libre de décider de sa journée de rassemblement ou des modalités d’action locale.

3. Rédaction d’un courrier aux présidents des entreprises étrangères, employeurs des femmes de Hassi-Messaoud, afin de les informer de ce que vivent les femmes de Hassi Messaoud à l’extérieur de l’entreprise (lynchage, vols, etc...). Si les entreprises n’assurent pas leur sécurité à l’extérieur, elles ne doivent toutefois pas être victimes de la double peine : perte de leur emploi, car elles sont dans l’obligation de s’absenter au vu des exactions qu’elles subissent. Nadia KACI a déjà rédigé des projets de lettres qui seront étudiés par un groupe de travail.

4. Contacter les grandes organisations syndicales françaises pour les informer des exactions commises à l’encontre les travailleuses de Hassi Messaoud et être un soutien dans les démarches à effectuer auprès des entreprises étrangères.

5. Trouver la meilleure démarche pour défendre les travailleuses auprès du Bureau International du Travail
 6. Organiser, avec les associations féministes et non féministes solidaires, le défilé du 1er mai sous le mot d'ordre « soutien aux Travailleuses de Hassi Messaoud » -
 7. Organiser un débat autour des conditions de travail des femmes à Hassi Messaoud - vers la mi-mai - avec le Manifeste des Libertés,
- Pour toutes les personnes qui souhaitent obtenir des informations sur les lynchages perpétrés à Hassi Messaoud, un blog : hassi-messaoud.over-blog.com

- Affaire des femme agressées à Hassi Messaoud : Vers un Observatoire de veille pour alerter sur les dénis de droit - Salima Tlemçani - El Watan

Réunies autour d'un collectif de soutien aux femmes violentées à Hassi Messaoud, une quinzaine d'associations ont décidé de se restructurer en une instance de veille chargée d'alerter sur les violences à l'égard des femmes. C'est ce qu'a annoncé Mme Cherifa Bouatta, de l'Association de défense et de promotion des droits des femmes (ADPDF), porte-parole du comité, lors d'une conférence de presse animée hier au siège de la Ligue algérienne des droits de l'homme à Alger. « Choqués par les violences subies par les femmes travailleuses et par l'inertie des forces de l'ordre qui n'ont pas protégé les victimes, nous avons tenu d'abord à exprimer à celles-ci notre entière solidarité et estimé qu'il était important d'inscrire notre action dans la durée et la pérennité », a déclaré Mme Bouatta.

Ces femmes, sans défense, a-t-elle souligné, ont été lynchées, battues, volées, violentées, terrorisées et leurs maisons saccagées. Dans leur majorité, elles travaillent comme femmes de ménage ou secrétaires dans les compagnies pétrolières et habitent seules ou avec leurs enfants dans des quartiers périphériques. « L'impunité qui a régné en 2001 (lors des attaques qui ont ciblé des femmes à Al Haïcha, toujours à Hassi Messaoud), a engendré la récurrence en 2010. Ces femmes sont des citoyennes à part entière et elles ont le droit d'aller où elles le veulent. L'Etat a le devoir de les protéger. Elles vivent dans la terreur juste parce qu'elles ont eu le courage d'aller à la recherche d'un emploi et d'arracher leur liberté, d'aller travailler ailleurs que chez elles », a déclaré la conférencière.

Elle a noté cependant que, depuis que les policiers font des rondes dans les quartiers, les attaques ont cessé et les femmes ont retrouvé leur quiétude. « Pour nous, il est important que la sécurité soit assurée pour tous les citoyens, quels que soient leur sexe ou leur statut. Il n'est pas dit que les femmes ne doivent pas aller travailler à Hassi Messaoud. Les victimes sont issues de familles très pauvres et elles-mêmes vivent dans des conditions très précaires. Nous avons l'impression que les femmes sont considérées, dans toute la société algérienne, comme des citoyennes de seconde zone. Pourtant, leurs droits à un travail et à la libre circulation sont garantis par la Constitution. » Mme Bouatta a précisé en outre que les victimes « sont encore sous le choc », subissant « de graves pressions psychologiques » et refusant d'être exposées de peur de perdre leur poste de travail. « Ce qui nous a poussés à lancer d'abord un comité et à le restructurer en instance ou observatoire de veille pour alerter sur les violences à l'égard des femmes où qu'elles surviennent, les dénoncer et interpeller les pouvoirs publics auxquels il appartient d'assurer la protection de tous les citoyens. Il ne faut plus revivre de telles violences. Les rescapées d'Al Haïcha vivent toujours, neuf ans après, le traumatisme de ces agressions », a relevé la conférencière. Celle-ci s'est interrogée sur le silence de certains médias, et surtout de l'Etat, en dépit du fait que l'affaire est devenue une actualité internationale.

« Notre ambassadeur à Paris a été saisi par écrit à la suite d'une manifestation de solidarité avec les victimes. La commissaire des droits de l'homme auprès de l'Onu a elle aussi été interpellée, alors que le Bureau international du travail (BIT) a été saisi, et aucune réaction ici en Algérie, comme si la question ne concernait pas nos responsables ! », a souligné Mme Bouatta, précisant que les

associations et la presse ont le devoir d'alerter et d'informer et non de protéger les citoyens, une tâche que doit assumer l'Etat. « Nos actions seront axées surtout sur l'alerte et la solidarité envers les victimes, afin que plus jamais ce genre de violences ne soient commises », a conclu la conférencière.

A signaler que ce comité est composé des représentants du réseau Wassila, de l'Association pour la défense et protection des droits des femmes (ADPDF), de l'Association pour l'émancipation des femmes (AEF), de l'Association du planning familial (APF), de l'Anadde, de l'Atustep, d'Amusnaw, de l'Association d'aide aux victimes de violence femmes et enfants (Avife), du Centre d'information et de documentation des droits des femmes et des enfants (Ciddefe), du Collectif des femmes du printemps noir, de Djazaïrouna, de Femmes en communication (FEC), des Femmes PLD, de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH), de Rachda, de SOS Femmes en détresse, de Tharwa Fatma n'Sumer, de l'Association de défense des libertés syndicales. Une liste qui reste ouverte, y compris aux personnalités, selon son porte-parole.

- Hassi Messaoud, cité du viol, par Caroline Fourest - Le Monde

S'il existe un enfer pour les femmes, il est sur terre et s'appelle Hassi Messaoud, une ville pétrolifère du centre de l'Algérie, gardée comme un coffre-fort... mais où l'on chasse les femmes en toute impunité. C'est devenu presque un rituel. Le jour, les hommes repèrent leurs proies. La nuit, ils mènent l'assaut en bandes, armés de couteaux, de sabres, de haches ou de barres métalliques. Ils défoncent la porte des habitations des femmes seules, les volent et violent. Sous les yeux de leurs enfants s'il le faut. Celles qui osent porter plainte sont à peine entendues par les policiers. Les autres sont menacées et se taisent.

Ce climat n'est pas nouveau à Hassi Messaoud. Il rappelle une nuit tragique, celle du 13 juillet 2001. Ce soir-là, enfiévrés par le sermon d'un imam fanatique, près de 500 hommes fondent sur les maisons des femmes seules, qu'ils poignent et violent aux cris d'"Allahou Akbar". Le lendemain, une centaine de femmes martyrisées se réveillent à l'hôpital en sang. On leur accorde royalement un jour d'arrêt de travail. L'infirmière, pieuse et voilée, trouve qu'elles ne méritent pas mieux. Dans la mentalité patriarcale la plus arriérée, l'honneur repose entre les cuisses des femmes. La honte s'abat donc sur elles en même temps que le viol. Certaines ont toujours sur l'estomac un article du journal arabophone El Khabar, qui les a dépeintes comme des "prostituées".

Un livre vient enfin de leur rendre justice : *Laissées pour mortes* (Max Milo, 256 p., 18 €), de Nadia Kaci. Bouleversant et formidablement mené, il nous plonge dans l'exode de Rahmouna Salah et Fatiha Maamoura, parties vivre à Hassi Messaoud pour échapper à la malédiction patriarcale... Et qui finiront parmi les victimes de cette nuit d'épouvante.

En fait de "prostituées", les habitantes d'Hassi viennent des quatre coins du pays dans l'espoir de travailler pour les multinationales, comme Total ou Schlumberger. Veuves ou divorcées, elles fuient un mari violent, une famille qui les rejette. Elles croient tenir l'eldorado qui leur permettra d'élever leurs enfants, et elles échouent dans cette fournaise (60 °C à l'ombre). Leurs maigres salaires permettent tout juste de s'entasser dans des maisons de fortune. Exilées et précarisées, les voilà au coeur des fantasmes des gens du coin, mais aussi des sermons sur les "femmes seules". Il n'en faut pas plus pour les désigner à l'avidité d'hommes frustrés. Ceux-là ont visiblement pris goût au fait de se défouler sur le corps des femmes.

Pourquoi se gêner ? Le procès qui devait juger les bourreaux du 13 juillet 2001 n'a été qu'une parodie de justice. La plupart des avocats des victimes ont subi des pressions et se sont désistés. Seulement une vingtaine de violeurs ont été jugés et ils n'ont écopé que de peines par contumace. L'imam qui les a excités est toujours en place, dans une mosquée encore plus grande. D'autres

continuent de prêcher contre les nouvelles arrivantes, qui finissent à leur tour violées. On parle même de deux femmes assassinées.

C'est le récit accablant paru mi-avril dans El Watan, le quotidien francophone algérien. Révoltées, des associations de femmes algériennes se sont réunies en comité de solidarité. Après avoir nié et crié au complot, les autorités locales ont dû consentir à organiser des rondes de police. Les femmes d'Hassi Messaoud retrouvent un semblant de sommeil. Mais ce calme précaire ne résout rien. Tant que l'impunité durera, les viols collectifs peuvent reprendre à tout moment.

Que font les multinationales présentes sur place ? Et le gouvernement algérien ? Lui qui disait soutenir les victimes en 2001, devant les caméras, avant de les abandonner à leur sort. Quand va-t-il mettre fin à ce code de la famille traitant les femmes comme des mineures ? Il est plus que temps de réfléchir à cette misogynie institutionnelle, qui légitime un sexisme endémique et nourrit d'un même sein la violence et l'intégrisme.

Caroline Fourest, Le Monde, 24 avril 2010

3 - Appel à soutenir la Sociologue turque Pinar Selek, victime d'une injustice

Le 9 juillet 1998, plusieurs personnes trouvent la mort, de nombreuses autres sont blessées suite à une explosion dans le Bazar aux épices d'Istanbul. Les forces spéciales de police chargées des investigations sur les lieux du drame rendent public trois rapports d'enquêtes dans les jours suivant l'explosion. Les conclusions de chacun de ces rapports excluent l'hypothèse d'une bombe et d'un attentat terroriste. Les médias de la presse écrite et audiovisuelle se basant sur les rapports de police déclarent qu'une bombonne de gaz défectueuse serait à l'origine de l'explosion.

Quelques jours plus tard, la sociologue Pinar Selek est arrêtée par la police, alors qu'elle sort de l'atelier artistique qu'elle avait créé dans le cadre d'un projet avec les enfants de la rue. A cette époque, elle travaille à une recherche universitaire sur la question kurde ainsi que sur les origines de la guerre qui en résulte. Le cadre théorique de son approche scientifique reposant sur les méthodes de l'"histoire orale", elle est amenée à conduire de nombreuses interviews avec les protagonistes.

Lors de son arrestation, ces travaux d'enquête sont saisis. Selek est soumise à la torture mais refuse de donner les noms des personnes interviewées. Un mandat d'arrêt est prononcé contre elle pour complicité et soutien à une organisation terroriste ". Un mois après son arrestation, elle est présentée comme l'instigatrice de l'explosion du Bazar aux épices. Selek elle même apprend par hasard cette accusation de sa prison en regardant le journal télévisé. Jusque-là, aucune question se rapportant à cet évènement dramatique ne lui a été posée, ni lors de l'interrogatoire à la police ni au tribunal qui a prononcé son arrestation. Cette accusation repose sur la déposition d'un dénommé Abdülmecit Öztürk qui a déclaré à la police "avoir placé une bombe au Bazar aux épices en compagnie de Pinar Selek".

Selek alors est impliquée dans la procédure ouverte entre temps à la douzième Chambre Correctionnel du Tribunal d'Instance d'Istanbul sur l'explosion au Bazar aux épices. Dès lors, le Ministère public accuse Selek d'avoir, en compagnie Abdülmecit Öztürk, sur ordre d'une organisation terroriste (le PKK), posé une bombe dans le Bazar aux épices et d'être de plus membre de cette organisation ". Pendant l'audience au tribunal, la défense réfute les différentes pièces à conviction présentées à charge contre Selek. Le co -accusé, Abdülmecit Öztürk, dont la déposition a conduit à l'accusation de Selek, déclare dès le premier jour d'audience que sa déposition a été obtenue sous la torture et se rétracte. Un rapport d'expert commandité à l'initiative même du tribunal conclue que l'explosion ne peut en aucun cas être attribuée à une bombe ".

Après deux ans et demi d'emprisonnement passés en détention provisoire, Pinar Selek est libérée mais la procédure ouverte contre elle continue. Alors qu'ils ne sont pas participants de la procédure d'un point de vue juridique, les Ministères de la Justice et de l'Intérieur exigent à plusieurs

reprises auprès du tribunal et sans base légale un accès de consultation au dossier en cours. Sur interventions de ces deux Ministères, de nouveaux rapports d'experts sont commandés à plusieurs reprises par le tribunal. Malgré de fortes pressions, les 6 expertises indépendantes livrées par des universités renommées concluent toutes avec certitude que l'explosion ne saurait être attribuée à une bombe. Seule une expertise commandée par le Ministère de l'Intérieur déclare que "l'explosion pourrait être attribuée à une bombe".

Pendant ce temps, une campagne de solidarité pour Pinar Selek voit le jour. Des centaines d'intellectuels et de militants pacifistes, persuadés de l'innocence de Selek, prennent part en solidarité aux audiences. Parmi eux, des écrivains et des scientifiques comme Yasar Kemal, Orhan Pamuk, Oya Baydar, Vedat Türkali et Prof. Baskin Oran. Le procès s'achève en 2006 par l'acquittement de Pinar Selek car les affirmations qu'une bombe ait été à l'origine de l'explosion se sont révélées irrecevables et ont été ainsi réfutées. L'avocat général, qui avait requis les poursuites, fait appel de la décision de non-lieu de la douzième Chambre Correctionnelle du Tribunal d'Instance d'Istanbul auprès de la Cour de Cassation. La neuvième Cour Pénale de la Cour de Cassation compétente annule l'acquittement pour une question de procédure. La douzième Chambre Correctionnelle du Tribunal d'Instance d'Istanbul maintient son verdict. La neuvième Cour Pénale de la Cour de Cassation lève l'acquittement une seconde fois pour, cette fois-ci, des questions de fond. L'argumentation repose sur la déposition à charge du co-accusé Abdülmecit Öztürk, déposition qu'il avait pourtant rétracté devant le tribunal. La même cour pénale confirme dans le même temps le non-lieu prononcé à l'encontre d'Abdülmecit Öztürk alors que seule sa déposition dans laquelle il prétendait avoir "déposé une bombe avec Pinar Selek" est retenue comme élément à charge contre Pinar Selek. La neuvième Cour Pénale ignore les six rapports d'experts qui excluent tous qu'une bombe soit à l'origine de l'explosion.

Pendant le procès en appel, le Procureur de la République fait opposition auprès de la Cour Suprême de la Cour de Cassation à la décision d'annulation du non-lieu prononcée par la neuvième Cour Pénale au motif que la décision est insuffisamment justifiée et demande en conséquence que le non-lieu prononcé par le tribunal d'Instance d'Istanbul soit confirmé. Dans son opposition, le Procureur de la République fait valoir très clairement que la simple affirmation d'Abdülmecit Öztürk en l'absence de toute preuve ne suffit pas pour accuser Pinar Selek. Mais l'opposition est mise en délibéré devant la Cour Suprême de la Cour de Cassation qui la rejette et décide de renvoyer le cas devant la douzième C chambre Correctionnelle du Tribunal d'Instance d'Istanbul.

Maintenant quelles sont les suites possibles ?

1 - La douzième Chambre Correctionnelle se plie à la décision en annulation du verdict de la Cour Suprême de la Cour de Cassation et rejuge, dans l'optique d'une nouvelle accusation. Dans ce cas le Ministère Public va requérir une peine de prison à vie assortie d'un régime de sécurité contre Pinar Selek.

2 - La douzième Chambre Correctionnelle du Tribunal d'Instance d'Istanbul maintient son verdict, le non-lieu. Dans ce cas, le procès sera rejugé devant la Cour Suprême de la Cour de Cassation qui aura toute compétence pour prononcer un verdict définitif et sans appel.

Pourquoi Pinar Selek ?

La sociologue et militante antimilitariste féministe et pacifiste Pinar Selek est une des rares intellectuels en Turquie qui entretient des contacts étroits avec les groupes de populations mis en marge de la société. Selek rejette toute forme de violence et d'exclusion et mène depuis longtemps un combat continu pour une résolution pacifique des problèmes que rencontre la Turquie, avec en premier lieu une solution à la question kurde et une démocratisation de la Turquie.

Selek n'est pas seulement une militante pacifiste mais également une des personnalités politiques féministes les plus connues. L'organisation féminine Amargi dont elle est une des initiatrices ne traite pas uniquement de politique féministe. Elle s'est affirmée en tant qu'organisation non

gouvernementale de premier plan, à la recherche de réponses à tous les problèmes sociétaux de la Turquie. La maison d'édition coopérative "Amargi" publie des ouvrages et des documentations à destination des femmes. Pinar Selek est rédactrice en chef du magazine "Amargi Feminist Dergi" édité par Amargi et qui constitue une publication de référence très appréciée en matière de politique et de féminisme. Selek se réjouit du travail ancré dans le concret et enrichit de ses études sociologiques et de ses livres les initiatives auxquelles elle prend part.

Publications : Ya Basta (Traduction - 1996) ; Maskeler,Süvariler,Gacilar (2001) ; Barisamadik (2004) ; Su Damlasi (Contes pour enfants - 2008) ; Sürüne Erkek Olmak (2008, Edition allemande à paraître en Mars 2009) ; Siyah Pelerinli Kiz (Contes pour enfants)

4 - Appel à soutien à Pinar Selek

L'écrivaine et sociologue turque Pinar Selek, actuellement boursière du centre PEN Allemagne dans le cadre du programme "Ecrivains en exil", est une avocate passionnée de groupe socialement défavorisé et marginalisé, comme les enfants de la rue, et une militante engagée pour le droit des minorités ethniques kurde et arménienne. Elle est l'auteure d'études et enquêtes sociologiques, publiées et même rééditées en Turquie ainsi que de contes pour enfants. Elle travaille actuellement à la rédaction d'un roman. Au mois de mars, la maison d'édition berlinoise Orlanda Verlag publie la traduction allemande de son livre "L'homme choyé, l'homme dressé à être un homme", qui traite de l'influence du service militaire sur la vie familiale.

A la fin des années 90, injustement accusée de soutenir le PKK, Pinar Selek est arrêtée, durement torturée et emprisonnée en détention préventive pendant deux ans et demi. Ce n'est qu'en prison, un mois après son arrestation qu'elle est accusée d'avoir posé une bombe dans le Bazar aux Epices d'Istanbul. Le procès s'étire sur plus de huit ans.

Dans quelques jours, le jugement sera prononcé et plus que jamais Pinar Selek a besoin d'un large soutien en Turquie et dans le monde. Tout au long du procès, des personnalités publiques telles que Orhan Pamuk, Yasar Kemal, Noam Chomsky et Claudia Roth se sont engagées pour Pinar Selek. La presse progressiste turque se fait largement l'écho de cette affaire et multiplie ces jours-ci articles et prises de position. Une très longue liste comprenant le nom de nombreuses associations et organisations turques et internationales, ainsi que le nom de nombreuses personnalités ayant signé la pétition de soutien se trouve sur le site web de Pinar Selek <http://www.pinarselek.com>. Le centre P.E.N. Allemagne a invité les écrivains, artistes, politiciens et autres personnalités de la vie publique à apporter leur soutien à Pinar Selek en ajoutant leur nom à cette pétition. Le centre P.E.N. allemand proteste contre l'action arbitraire imminente de la justice turque.

Nous vous prions d'apporter votre soutien à Pinar Selek en signant cet appel, veuillez envoyer pour cela un simple email à Shrista : chuenke@mac.com

TEXTES

5 - Appel à signer : Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites

Le gouvernement veut en finir avec le droit à la retraite à 60 ans et allonger encore les durées de cotisations pour obtenir une retraite à taux plein. Cette onzième réforme est injuste. ATTAC et la Fondation Copernic ont lancé un appel de près de 400 personnalités qui disent toutes la même chose : l'argent existe, pour financer nos retraites, il suffit (enfin !) de taxer les dividendes et les stock-options. Seule la mobilisation de tou-te-s permettra de s'opposer la réforme libérale que le gouvernement veut faire passer vite et "en force". Car un autre scénario est possible. C'est pourquoi nous vous invitons, si comme nous vous pensez la situation urgente, à signer et à faire signer dans vos réseaux l'appel unitaire sur : <http://petition.exigences-citoyennes-retraites.net/index.php?petition=2&signe=oui>. Liste complète des premiers signataires sur : <http://blog.exigences-citoyennes-retraites.net/?p=21>

L'Appel : "Le gouvernement français s'apprête à engager une nouvelle réforme qui risque de porter un coup fatal au système de retraite par répartition en jurant une fois de plus que c'est pour le sauver. Le bilan des réformes menées depuis 1993 est déjà catastrophique car toutes les dispositions prises (calcul sur les 25 meilleures années, indexation sur les prix et non plus sur les salaires des actifs, allongement de la durée de cotisation sous peine de décote...) ont déjà fait baisser le niveau des pensions d'environ 20 %. Elles ont aggravé les inégalités déjà fortes entre les pensions des hommes et des femmes. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) prévoit que le taux de remplacement moyen - niveau de la retraite par rapport au salaire, passerait de 72 % en 2007 à 59 % en 2050. Cette dégradation continuera donc de frapper les actuels retraités et touchera également les générations suivantes.

Malgré ce bilan désastreux, le gouvernement veut aller encore plus loin en supprimant l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans en le portant à 62, voire 65 ou 67 ans, comme le demande le Medef, et en remettant en cause le calcul sur les six derniers mois d'activité des retraites du secteur public. Jumelées avec un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, ces mesures condamneraient à la pauvreté la plupart des futurs retraités, surtout les femmes et tous ceux et celles qui ont connu et connaîtront des périodes de chômage et de précarité importantes. Ce sont les salarié-es les plus jeunes qui subiraient les effets cumulés de ces orientations au moment de partir à la retraite.

Le gouvernement et le patronat persistent à vouloir durcir les conditions de départ en retraite alors même que les entreprises continuent de se débarrasser des salariés âgés avant qu'ils aient acquis la totalité de leurs droits. Exiger que les salariés travaillent et cotisent plus longtemps, alors que l'âge moyen de cessation d'activité est de 59 ans, ne vise qu'à baisser le niveau des pensions. De plus, cette logique remet en cause la solidarité intergénérationnelle. Il n'y a aucun sens à augmenter l'âge de la retraite alors que le chômage de masse sévit pour les jeunes. Au lieu de voir dans la retraite par répartition une transmission perpétuelle et solidaire de la prise en charge d'une génération par la suivante, le gouvernement et le patronat, afin d'attiser la division, la stigmatisent comme un fardeau pour la seule génération à venir.

Le danger ne s'arrête pas là. Le COR dessine les contours d'une réforme pour remplacer notre système par un autre « par points » ou « par comptes notionnels ». Dans les deux cas, il s'agirait de ne plus avoir à assurer un taux de remplacement du salaire défini à l'avance et de faire de la variation du niveau des pensions le moyen d'équilibre financier des régimes. Cela aggraverait encore la baisse du niveau des pensions et contraindrait les salariés, particulièrement les salarié-es pauvres et effectuant les travaux pénibles, à travailler toujours plus longtemps.

La vraie raison des mesures qui s'annoncent n'est pas liée à la démographie. La crise financière a provoqué une récession et donc une flambée des déficits publics. Les États continuent benoîtement à financer leurs déficits en empruntant sur ces mêmes marchés financiers qui ont provoqué la crise. Réduire ces déficits pourrait se faire par une taxation du capital. Mais les spéculateurs refusent évidemment cette solution, demandent que les États donnent des gages et exigent une réduction des dépenses publiques.

Une alternative à cette régression sociale existe pourtant. A moins de décréter la paupérisation des retraité-es, il est normal de couvrir les besoins sociaux liés à l'augmentation de leur part dans la population par un accroissement des prélèvements sur la richesse produite. Les déficits des caisses de retraite sont essentiellement dus au refus obstiné de le faire. Pourtant, le besoin supplémentaire de financement nécessaire aux retraites est réalisable puisqu'il a été chiffré en 2007 par le COR entre 1 et 2 points de PIB jusqu'en 2050, à comparer avec la chute de la part de la masse salariale de 8 points au cours des dernières décennies et avec l'explosion correspondante des dividendes, qui sont passés de 3,2 % du PIB en 1982 à 8,5 % en 2007. Il est donc juste d'augmenter la part des salaires et des pensions dans la richesse produite en s'attaquant aux profits. Le

financement des retraites est possible à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers. C'est ce partage qui constitue le tabou à faire sauter, et non l'âge de départ. Il s'agit là d'un choix politique de justice et de solidarité.

La question des retraites pose celle de la société dans laquelle nous voulons vivre. Nous ne pouvons accepter la paupérisation programmée des futurs retraité-es, l'idéologie absurde du « travailler toujours plus » et la destruction des solidarités sociales. Nous souhaitons contribuer à une vaste mobilisation citoyenne (réunions publiques, appels locaux...) pour stopper cet engrenage.

COLLOQUES, RÉUNIONS, MEETING...

6 - Mortalité maternelle au Burkina Faso : donner la vie, risquer la mort

Réunion publique, mardi 4 mai 2010 à 18h à Amnesty International France, 76 boulevard de la Villette 75940 Paris Cedex 19, Tél : 01.5338.65.65 / fax : 01.53.38.55.00. Avec la participation de Mme Traoré, animatrice de Family Care International au Burkina Faso

Dans le cadre de la campagne mondiale d'Amnesty International "Exigeons la Dignité", la Section Française a lancé depuis janvier 2010 une action contre la mortalité maternelle au Burkina Faso. En effet, chaque année dans ce pays, plus de 2000 femmes meurent de complications liées à la grossesse et à l'accouchement. La plupart de ces décès pourraient être évitée. Dans ce cadre nous avons le plaisir de recevoir Madame Traoré, une femme Burkinabè qui vit dans la région du Sahel au Burkina Faso et qui milite pour la santé maternelle au sein de Family Care International, une ONG dont la mission est de rendre la grossesse et l'accouchement plus sûrs à travers le monde.

Nous vous espérons nombreux. Merci de bien vouloir confirmer votre présence à : mdesc@amnesty.fr.

7 - Colloque "Les violences sexuelles et les conséquences sur les enfants" - 31 mai

Grand Amphithéâtre, 12, rue de l'Ecole de Médecine, 75006 Paris

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre d'un cycle de 4 séminaires organisé par la Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, sous commission Le suivi des plaintes et la prise en charge judiciaire, animée par Françoise GUYOT, vice-procureure chargée de mission au cabinet du procureur de la République TGI de Paris. Ce cycle est construit en lien avec l'Observatoire de l'Égalité femmes-hommes de la Mairie de Paris, Christine Guillemaut et le Collectif Féministe Contre le Viol, Marie-France Casalis, en collaboration avec le Laboratoire d'éthique et de médecine légale de l'Université Paris Descartes. Ce séminaire est le troisième d'un cycle de quatre séminaires

La question des enfants victimes indirectes des violences au sein du couple a en effet fait l'objet de deux séminaires. Le premier, COMPRENDRE, s'est tenu en septembre 2009. Il a permis de poser la problématique et de définir les principales caractéristiques de l'impact sur les enfants d'un couple où l'un des deux parents exerce des violences à l'encontre de l'autre. Vivant ce contexte de violence, impuissants à y mettre un terme, les enfants subissent de sévères psycho-traumatismes dont les conséquences peuvent être durables.

Le deuxième séminaire a eu lieu en avril 2010. Intitulé REPERER, il avait comme objectif de permettre aux professionnels de repérer les enfants en souffrance, de la petite enfance à l'adolescence, et de répertorier un certain nombre de signaux à partir desquels détecter ces situations.

Le 3^{ème} séminaire - AGIR - permettra à chacun de connaître les moyens d'action de la Justice (Juge aux affaires familiales, Parquet des mineurs) de la Police (Brigade de protection des mineurs) et

des acteurs sociaux de la prise en charge de la petite enfance et de l'accompagnement des femmes victimes de violences. Ces échanges renforceront la cohérence des modes d'intervention des uns et des autres à Paris.

Programme prévisionnel :

9h - Accueil et présentation

9h15 : Droit pénal/droit civil, la prise en charge judiciaire des enfants victimes

- Les passerelles entre le pénal et civil : Françoise Guyot, Vice-Procureure
- La réponse judiciaire : potentialités et limites, Dominique Salvary, Vice Présidente TGI de Paris, responsable du service des affaires familiales.
- La procédure du parquet des mineurs dans la prise en charge des enfants victimes : Elisabeth Allanic, Vice procureur TGI de Paris, responsable du parquet des mineurs.
- Le recueil des informations préoccupantes : CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) Ville/Département de Paris
- Les modes d'intervention de la Brigade de protection des mineurs (BPM) : Thierry Boulouque, commissaire divisionnaire, chef de la BPM.
- Décrypter les manipulations d'un parent agresseur : dr Gérard Lopez, psychiatre-expert, Institut de victimologie, Centre du psycho-trauma.

13h30 : les modes d'intervention des acteurs sociaux - La prise en charge des enfants et l'accompagnement des femmes, deux questions liées

- Titre à définir : Association Halte aide aux femmes battues (HAFB).
- Une recherche-action qui porte ses fruits : Karen Sadlier, docteure en psychologie clinique, Directrice de l'Unité F-M Banier, Institut de victimologie, Centre du psycho-trauma.
- Prise en charge globale du parent victime et de l'enfant exposé : Carole Damiani, docteure en psychologie, coordinatrice des psychologues à Paris Aide aux victimes (PAV).
- Le rôle des professionnel-les de l'école : Ernestine Ronai, psychologue scolaire, Responsable de l'Observatoire des violences à l'encontre des femmes de Seine St Denis.

Pause

- Le nécessaire travail en réseau : une expérience naissante dans le 18^{ème} arrondissement de Paris : Et ailleurs en Europe ? (titre provisoire) : Lisa LAONET, avocate au Barreau de Paris (préciser).

LECTURES, CINÉMA, SORTIES

8 - Pique-nique des Chiennes de Garde - 2 mai

Rendez-vous le dimanche 2 mai, de 13h à 16h, pour le premier pique-nique de la saison.

Retrouvons-nous au Luxembourg, avec des provisions que nous partagerons, sous le kiosque rectangulaire. Il se trouve près de l'entrée proche de la station Luxembourg du RER, en face du coin de la rue Gay-Lussac et du boulevard Saint-Michel. Après l'entrée, marchez sur la bande en revêtement dur pendant 100 mètres, et vous verrez le préau rectangulaire sur la gauche. (Il ne s'agit pas du kiosque circulaire qui se trouve sur la droite.)

9 - Rencontres à la librairie Violette and Co :

- Mercredi 5 mai à 19h : Rencontre avec Christine Delphy pour la parution de son recueil de textes "Un universalisme si particulier : féminisme et exception française, 1980-2010" (Syllepse). L'actualité et la permanence des questions qui se posent au mouvement féministe et de celles que ce mouvement pose à la société depuis trente ans constitue la ligne de force des "interventions" publiées ici. Ces textes sont pour beaucoup des éditoriaux de la rédactrice en chef de la revue

Nouvelles Questions Féministes ; d'autres sont des entretiens dans diverses revues ou encore des chroniques dans l'hebdo Politis. Il doit son unité à la surdit  ent t e de l'establishment aux revendications des femmes, et   une "nouveaut ", le refus du m me establishment d'entendre la revendication d'autres exclues, les "issues de l'immigration". Cinq chapitres structurent le livre : "Ponctuation historique", "L'exception fran aise", "Violences", "Le post-colonial en France", "Un universalisme si particulier".

- Vendredi 7 mai   19h : Vernissage de photos et textes de l'association La Barbe. La Barbe est un groupe f ministe fond  il y a deux ans qui a pour objectif de rendre visible et ridicule la confiscation du pouvoir par les hommes dans tous les domaines (politique, affaires, finances, m dias, art et culture, sport...). L'exposition pr sente quelques-unes des militantes et des actions du groupe sous forme de panneau photos par secteur cible. Elle documente et met en image la "philosophie" de la Barbe et donne des  l ments n cessaires   la compr hension de l'organisation des actions. Pendant celles-ci, des femmes munies de barbes postiches investissent les assembl es d'hommes pour les f liciter d'une si virile harmonie et/ou les mettre en garde contre la f minisation (limit e) de leurs cercles. Bas e sur l'humour, des textes au second degr  sont distribu s, parfois lus, pour tourner en d rision les valeurs patriarcales qui fondent le syst me fran ais actuel (exposition du 7 mai au 6 juin).

- Mercredi 2 juin   19h : Rencontre avec Caro Mann pour la parution de son essai Femmes dans la guerre